



# COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

## SESSION DE FORMATION EJ/ETI 3

### Le statut social et fiscal de l'expert de justice

*Vendredi 14 mars 2025*

*De 14h00 à 18h00*

*Palais de Justice de Besançon*

*Salle modulable (1<sup>er</sup> étage), 1 rue Mégevand, 25000 Besançon*

### Programme de la formation

#### Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les obligations sociales et fiscales de l'expert

#### Être capable de :

- Organiser son exercice en conformité avec les obligations sociales et fiscales

#### Pour savoir :

- Respecter le cadre social et fiscal de l'exercice expertal

#### Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

*Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.*

# Contenu détaillé de la formation

14h00-15h30

## **PARTIE 1**

*M. Bruno DUPONCHELLE*

### INTRODUCTION

#### LE REGIME SOCIAL DE L'EXPERT TRADUCTEUR INTERPRETE, MEDECIN OU PSYCHOLOGUE HOSPITALIER

Régime social des COSP : les textes

Régime social des COSP pour les traducteurs et interprètes :

- La règle à compter du 1er janvier 2016
- Option possible à compter du 30 avril 2019
- Autres missions

Régime social des COSP pour les médecins, psychiatres, psychologues hospitaliers :

- La règle à compter du 1er janvier 2019
- La règle : régime général de la SS
- L'affiliation au RSI
- Le régime des cotisations

Régime social des experts : la règle

15h30-15h45

*Pause*

15h45-17h00

## **PARTIE 2**

*M. Bruno DUPONCHELLE*

#### LE REGIME SOCIAL ET FISCAL DE L'EXPERT (Profession libérale)

Le début d'activité

Le régime fiscal :

- L'imposition des revenus
- L'assujettissement à la TVA
- L'assujettissement à la contribution économique territoriale

Le régime social :

- Les cotisations obligatoires des travailleurs indépendants
- Les points communs aux différentes cotisations
- Les cotisations recouvrées par l'URSSAF
- L'assurance maladie - maternité
- L'assurance vieillesse – invalidité – décès
- Les régimes facultatifs de protection sociale

17h00-17h45

## **PARTIE 3**

*M. Bruno DUPONCHELLE*

### CONCLUSION

17h45-18h00

**Conclusion et débat avec la salle**

**Envoi du QCM de fin de formation**

# Organisation de la formation

## Intervenants :

- **M. Bruno DUPONCHELLE**, président d'honneur Cie nationale experts-comptables de justice, président honoraire Cie experts cour d'appel de Douai, président honoraire Cie experts cour administrative d'appel de Douai, président honoraire Conseil rég. Nd P-de-C experts-comptables, administrateur d'honneur FIDEF

## Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

## Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'un QCM d'évaluation rempli par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires

**Durée de la formation** : 4 heures (0,5 jour)

## Coût de la formation :

- Membres CEJCA, postulants et avocats : 70 €
- Non membres de la Compagnie : 140 €
- Magistrats : Offert